

COMITE SYNDICAL DU PETR PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUICHE

Mardi 7 février 2023 – 18h00 – Le Merlerault

COMPTE-RENDU

Etaient présents : M. Jean-Luc BEUFILS, M. Karim BOUNAB, M. François BRIZARD, M. François CARBONELL, M. Pierre COUPRIT, M. Stéphane DIF, Mme Sylvie GAYON, M. Sébastien GOURDEL, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Martine GRESSANT, Mme Paule KLYMKO, M. Michel LERAT, M. Frédéric LEVEILLE, M. Alain LOLIVIER, M. Gilles MALLET, M. Jean SELLIER, M. Philippe VAN-HOORNE, M. Gérard VIEL.

Etaient excusés : M. Jean-Philippe BALLOT, Mme Brigitte CHOQUET, Mme Thérèse COLETTE, M. Hervé HAREL qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Véronique HELLEUX, M. Philippe JIDOUARD qui a donné pouvoir à M. Frédéric LEVEILLE, M. Dominique NETZER, Mme Nelly NOGUES, M. Roger RUPPERT, M. Hubert SEJOURNE.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 18

Nombre de pouvoirs : 2

M. Michel LERAT est désigné secrétaire de séance.

Le Président, Frédéric LEVEILLE, accueille les membres présents, remercie Madame le Maire du Merlerault pour la mise à disposition de la salle, et fait part des excuses et des pouvoirs pour cette réunion.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 7 DECEMBRE 2022

Compte-rendu adressé aux membres du Comité avec la note de synthèse.

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 7 décembre 2022.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2023 – 02 – 01

OBJET : COMPTE DE GESTION 2022 DU PETR

Le Président aborde le premier point financier avec le compte de gestion 2022 du PETR.

Le compte de gestion 2022 a été transmis au PETR par le SGC de Flers. Il retrace les opérations de l'année réalisées en dépenses et en recettes.

Le compte de gestion est présenté et détaillé lors du Comité Syndical.

81300 PETR PAPAO-PAYS D OUCHE

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	278 410,83	1 120 165,00	1 398 575,83
Titres de recettes émis (b)	5 719,56	554 480,30	560 199,86
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	5 719,56	554 480,30	560 199,86
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 000,00	1 090 165,00	1 097 165,00
Mandats émis (f)	3 791,86	549 522,35	553 314,21
Annulations de mandats (g)	1 124,40	0,00	1 124,40
Dépenses nettes (h = f - g)	2 667,46	549 522,35	552 189,81
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d-h) Excédent	3 052,10	4 957,95	8 010,05
(h-d) Déficit			

81300 PETR PAPAO-PAYS D OUCHE

RESULTATS D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2021	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	272 752,29		3 052,10		275 804,39
Fonctionnement	-69 152,22		4 957,95		-64 194,27
TOTAL I	203 600,07		8 010,05		211 610,12
II - Budgets des services					
à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services					
à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	203 600,07		8 010,05		211 610,12

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2022 du Comptable public du PETR.

DELIBERATION N° 2023 – 02 – 02
OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU PETR

Le document budgétaire, adressé aux membres, comprend une synthèse du Compte Administratif 2022 du PETR, ainsi que le détail des postes comptables (prévu et réalisé 2022).

Le compte administratif 2022 est présenté et détaillé en Comité Syndical.

Pour le vote du compte administratif, le Président Frédéric LEVEILLE, sort de la salle.

Le 1^{er} Vice-Président, Philippe VAN-HOORNE, fait procéder au vote sur le compte administratif.

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Résultat au 01/01/2022		Résultat de Fonctionnement N-1	
Excédent	272 752,29 €	Résultat Fonctionnement 2021	- 69 152,22 €
Déficit	- €	Affectation à l'investissement	- €
Année 2022		Affectation en déficit reporté	- 69 152,22 €
Recettes	5 719,56 €	Reprise au 01/01/2022	
Dépenses	2 667,46 €	Excédent	- €
Résultat année 2022	3 052,10 €	Déficit	- 69 152,22 €
Résultat au 31/12/2022		Année 2022	
Excédent	275 804,39 €	Recettes	554 480,30 €
Déficit	- €	Dépenses	549 522,35 €
		Résultat année 2022	4 957,95 €
		Résultat au 31/12/2022	
		Excédent	- €
		Déficit	- 64 194,27 €

FONCTIONNEMENT 2022				
DEPENSES		BP 2022	Réalisé 2022	
		1 120 165,00	549 522,35	
O11	Charges à caractère général	228 100,00	144 595,94	
O12	Charges de personnel et frais assimilés	230 600,00	228 219,77	
65	Autres charges de gestion courante	557 054,24	171 448,10	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	
O22	Dépenses imprévues	30 000,00	0,00	
O23	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	
2	Déficit de fonctionnement reporté N-1	69 152,22	0,00	
O42	Opérations d'ordre - dotations aux amortissements	5 258,54	5 258,54	
RECETTES		BP 2022	Réalisé 2022	Reste à percevoir 2022
		1 120 165,00	554 480,30	424 000,00
70	Produits des services du domaine et ventes directes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 120 065,00	553 297,77	424 000,00
75	Autres produits de gestion courante	100,00	0,10	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	209,80	0,00
O13	Atténuations de charges	0,00	972,63	0,00
OO2	Résultat de fonctionnement reporté N-1	0,00	0,00	0,00
O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
			Résultat de fonctionnement	Résultat avec intégration des restes à percevoir
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2022			4 957,95 €	428 957,95 €
Résultat de clôture 2022 (avec report N-1)			-64 194,27 €	359 805,73 €

INVESTISSEMENT 2022				
DEPENSES		BP 2022	Réalisé 2022	Reste à réaliser 2022
		7 500,00	2 667,46	0,00
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	1 423,06	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	1 244,40	0,00
O20	Dépenses imprévues	500,00	0,00	0,00
OO1	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
RECETTES		BP 2022	Réalisé 2022	Reste à percevoir 2022
		278 410,83	5 719,56	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	400,00	461,02	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
OO1	Résultat d'investissement reporté N-1	272 752,29	0,00	0,00
O40	Opérations d'ordre transferts entre sections	5 258,54	5 258,54	0,00
			Résultat d'investissement	Résultat avec intégration des restes à réaliser
Résultat d'investissement de l'exercice 2022			3 052,10 €	3 052,10 €
Résultat de clôture 2022 (avec report N-1)			275 804,39 €	275 804,39 €

RESULTAT GLOBAL 2022	Résultat global
Résultat de l'exercice 2022	8 010,05 €
Résultat de clôture 2022 (avec report N-1)	211 610,12 €

4

Le compte administratif présente un résultat global de l'exercice 2022 de + 8 010,05 € (résultat de - 29 927,40 € en 2021).

En intégrant les reports de l'année 2021, le compte administratif présente un résultat global de clôture de l'exercice 2022 de + 211 610,12 € (+203 600,07 € en 2021).

Il n'y a pas de restes à réaliser à reporter en investissement pour 2023.

Les subventions restant à percevoir se montent à 424 000,00 € au 31 décembre 2022 (363 000,00 € en fin 2021).

Après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Vice-président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le compte administratif 2022 du PETR, signé par les membres présents.**

DELIBERATION N° 2023 – 02 – 03
OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le Président propose ensuite de passer à l'affectation du résultat.

Le compte administratif 2022 présente un résultat d'exploitation en déficit de - 64 194,27 €.

La section d'investissement présente un excédent de 275 804,39 €.

Il n'y a pas de restes à réaliser en section d'investissement.
Il n'est pas nécessaire d'exécuter de virement à la section d'investissement.
Il convient d'affecter un déficit reporté de – 64 194,27 €.

Résultat d'exploitation 2022	- 64 194,27 €
Excédent d'investissement 2022	275 804,39 €
Restes à réaliser 2022	- €
Virement à la section d'investissement	- €
Affectation en déficit reporté	- 64 194,27 €

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'affecter le résultat 2022 de – 64 194,27 € au compte suivant : compte 002 - déficit de fonctionnement reporté.

DELIBERATION N° 2023 – 02 – 04
OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 DU PETR

Le Président rappelle que le Comité Syndical du PETR a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire 2023 le 7 décembre 2023.

Conformément à la réglementation, le budget doit être voté dans les 2 mois suivant ce DOB.

Le budget primitif 2023 présenté et détaillé en Comité Syndical est le suivant :

BUDGET PRIMITIF 2023 PETR					
Synthèse					
 FONCTIONNEMENT 2023					
DEPENSES			RECETTES		
O11	Charges à caractère général	164 700,00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	0,00
O12	Charges de personnel et frais assimilés	240 550,00	74	Dotations et participations	905 467,50
65	Autres charges de gestion courante	430 308,69	75	Autres produits de gestion courante	100,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	0,00
O23	Virement à la section d'investissement	0,00			
OO2	Déficit de fonctionnement reporté	64 194,27	OO2	Résultat de fonctionnement reporté	0,00
O42	Opérations d'ordre - dotation aux amortissements	5 814,54	O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00
TOTAL		905 567,50	TOTAL		905 567,50
Budget fonctionnement en équilibre			- €		
 INVESTISSEMENT 2023					
DEPENSES			RECETTES		
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	200,00
21	Immobilisations corporelles	4 000,00	13	Subventions d'investissement	0,00
45	Comptabilité distincte rattachée	126 500,00	45	Comptabilité distincte rattachée	126 500,00
OO1	Résultat d'investissement reporté	0,00	O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	OO1	Résultat d'investissement reporté	275 804,39
			O40	Opérations d'ordre - dotation aux amortissements	5 814,54
TOTAL		133 500,00	TOTAL		408 318,93
Budget investissement en sur-équilibre			274 819 €		
PREVISION DEPENSES TOTALES		1 039 067,50 €	PREVISION RECETTES TOTALES		1 313 886,43 €

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2023 du PETR,
- D'approuver l'appel à contribution 2023 auprès des 3 Communautés de Communes, sur la base d'une contribution inchangée à 2 € / habitant sur la base de la population totale,
- D'autoriser le Président à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% en fonctionnement et en investissement.

DELIBERATION N° 2023 – 02 – 05

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER POUR L'INGENIERIE 2023

En accompagnement du vote du budget 2023, le PETR doit formaliser la sollicitation des aides européennes Leader nécessaires à l'exercice 2023.

Les demandes de subvention Leader pour l'ingénierie 2023 ont été délibérées lors du précédent Comité Syndical. Cependant, des chiffres doivent être modifiés dans un des dossiers d'ingénierie 2023, celui de l'animation sur la randonnée pour la mise en place des circuits « premium ».

Il convient donc de modifier la demande de financement de ce dossier.

- Expérimentation circuits randonnée premium 2023 :

Le PETR a initié avec les 3 CdC une réflexion sur la refonte de l'offre en matière de circuits de randonnée. Il s'agit de rationaliser et d'améliorer l'offre, en expérimentant dans un premier temps un travail sur une sélection restreinte de circuits répondant à un classement « premium », afin de proposer de nouveaux services sur ces circuits qualitatifs.

Dans un second temps, selon les retours de l'expérimentation, le travail d'amélioration pourra être étendu à d'autres circuits.

Le PETR coordonne les travaux menés avec les 3 CdC.

Cette thématique est éligible à la fiche action 4 du programme Leader 2015-2022 « Favoriser le développement du tourisme ».

Afin de financer une part de l'ingénierie mobilisée par le PETR sur l'animation de cette action, le PETR peut mobiliser le programme Leader.

Il est proposé de mobiliser l'équivalent de 0,2 ETP sur l'expérimentation de circuits premium.

Le montant total éligible du dossier comprend 13 133,47 € de dépenses (salaires et frais de structure).

Le PETR mobilise un autofinancement de 20 % du coût du dossier soit une somme de 2 626,69 €, et il sollicite une aide de 80 % de fonds Leader, soit une somme de 10 506,77 €.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le plan de financement de ce dossier,
- De solliciter les fonds européens Leader pour l'expérimentation sur les circuits de randonnée premium 2023, pour un montant de 10 506,77 sur le programme 2015-2022,
- D'autoriser le Président du PETR à signer tout document relatif à ce dossier.

INFORMATION

OBJET : OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION (OCM) DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT – ETAT D'AVANCEMENT ET PROCHAINE OCM

L'Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat, mise en place par le PETR, se poursuit. Les décisions d'attribution de subventions de cette OCM sont confiées à un Comité de Pilotage réunissant le PETR, les 3 CdC, le Département, la Région, l'Etat, et les Chambres Consulaires.

Dans le cadre de la délégation faite au président d'attribuer et de notifier les aides OCM aux porteurs de projets après chaque Comité de Pilotage, il convient de présenter un état d'avancement de l'OCM au Comité Syndical du PETR.

Le 13^{ème} Comité de Pilotage s'est réuni le 26 janvier 2023.

Il a examiné 21 dossiers et en a sélectionné 20, pour un montant d'aides attribuées de 94 513 €.

Les 21 dossiers examinés sont les suivants :

<i>NOM</i>	<i>DENOMINATION / ENSEIGNE</i>	<i>COMMUNE</i>	<i>ACTIVITE</i>	<i>AIDE</i>
Aurélie LEGENDRE	Le Bistrot de Boucé	BOUCE	Bar tabac presse jeux	10 000 €
David POTTIER	Le Saint André	ECHAUFFOUR	Bar restaurant	10 000 €
Erwan LERAISNIER	SARL LERAISNIER Erwan	CHANDAI	Electricité générale	0 €
Emmanuel LECAMUS	SARL LECAMUS	GOUFFERN EN AUGE (Chambois)	Boulangerie pâtisserie	5 511 €
Fabrice GUENERIE	Boulangerie GUENERIE	VIMOUTIERS	Boulangerie pâtisserie	1 331 €
Cécile LAHAYE	AMY' 4 Pattes	ECOUCHE LES VALLEES (Ecouché)	Toilettage animaux	7 962 €
Stéphane LECHAT	AUTO SERVICE ARGENTAN	ARGENTAN	Réparation automobiles	3 216 €
Jérôme LAINE	AGRI' SERVICES	VIMOUTIERS	Commerce, réparation machines agricoles	1 122 €
Régis CHEVALIER	AUGE ECO	GACE	Station de lavage et location de barnums	10 000 €
Mickaël PREVEL	Mon Projet 360	SARCEAUX	Création visite virtuelle, modélisation 3D	2 512 €
Eric MOUSSU	Boucherie Eric MOUSSU	VIMOUTIERS	Boucherie, charcuterie	2 614 €
Samuel LANGLAIS	Boulangerie LA CARADELICE	L'AIGLE	Boulangerie pâtisserie	1 078 €
Carmen CHAMOUTON	SPEEDY	ARGENTAN	Entretien et réparation automobile	1 112 €
David TAKAC	EIRL ARB'EL TAKAC	ST PIERRE DES LOGES	Elagage, travaux paysage, bois chauffage	1 236 €
Hervé GUSELLA	Auberge du Valburgeois	STE GAUBURGE STE COLOMBE	Hôtel restaurant	3 823 €
Nezehat KOC	AKDENIZ KEBAB	ARGENTAN	Bar brasserie restaurant	7 547 €
Yannick BUREL	SARL La Galette	ARGENTAN	Crêperie, saladerie	2 000 €
Helena HOTTIN	FORUM TOILETTAGE	ARGENTAN	Toilettage animaux	7 300 €
Michel LEVILLAIN	Charcuterie traiteur	LA FERTE EN OUCHE (La Ferté Fresnel)	Charcuterie traiteur	9 491 €
Stéphanie PLUSQUELLEC	YVES ROCHER - EURL PLUSQUELLEC Stéphanie	ARGENTAN	Soins esthétiques et vente produits cosmétiques	4 666 €
Guillaume HOMMET et Manon GIBASSIER	Le Fournil de Trun - SARL HOMMET GIBASSIER	TRUN	Boulangerie pâtisserie	1 992 €
TOTAL 13^{ème} COPIL du 26/01/2023		21 dossiers		94 513 €

Pour rappel, le budget de l'opération est actuellement de :

CdC du PETR tranche 1	78 344 €
Département de l'Orne tranche 1	39 172 €
Région Normandie tranche 1	100 000 €
Région Normandie tranche 2	150 000 €
Région Normandie tranche 3	250 000 €
Etat FISAC	217 516 €
Département de l'Orne tranche 2	39 172 €
CdC du PETR tranche 2	37 677 €
Total dotation OCM	911 881 €

Etat d'avancement :

La dotation de l'OCM est actuellement de 911 881 €.

Le Comité de Pilotage s'est réuni à 13 reprises.

243 dossiers ont été examinés.

924 398 € ont été attribués (101 % de la dotation), dont 12 517 € de dépassement (en vue de reliquats à venir qui seront récupérés).

180 dossiers sont clôturés et payés aux bénéficiaires.

741 923 € ont été payés (81 % de la dotation).

77 8767 € de reliquats non consommés ont été récupérés sur des dossiers (sous-réalisation, annulation de dossier, cessation d'activité durant la vie du dossier, ...).

La dotation actuelle est donc à ce jour totalement programmée. Il reste 63 dossiers à gérer, parmi lesquels certains rencontrent des difficultés (délais, financement bancaire, autorisations, ...).

Il y aura des reliquats à récupérer sur certains dossiers dans les prochains mois.

Concernant la suite à donner à cette opération, la Région Normandie a approuvé en Commission Permanente les caractéristiques d'un nouveau dispositif : Aide aux Commerces des Territoires (ACTe).

Une présentation de ce dispositif est faite lors du Comité Syndical, avec une simulation de ce que pourrait être le budget d'une nouvelle opération entre 2023 et 2025, sachant que les CdC avaient déjà approuvé le principe d'une contribution OCM en 2023.

Monsieur Philippe VAN-HOORNE, qui préside le Comité de Pilotage OCM, fait remonter la position des membres de ce Co Pil sur le besoin de poursuivre cette opération et de mobiliser des moyens financiers suffisants pour maintenir un rythme annuel de programmation de dossiers similaire au rythme actuel.

Après échanges sur ce nouveau dispositif :

- les membres du Comité Syndical déplorent l'absence de soutien pour l'artisanat en milieu rural (hors des pôles), pourtant pourvoyeur d'emploi local et garant d'un maintien d'activité en milieu rural,
- les membres du Comité Syndical déplorent l'inégalité de traitement pour la contrepartie régionale entre les CdC d'Argentan Intercom et des Pays de L'Aigle qui pourraient prétendre à 4 € pour 1 €, et la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault qui pourrait prétendre à 2 € pour 1 €,
- les membres du Comité Syndical déplorent le classement de la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault comme EPCI « riche », alors que son potentiel fiscal / habitant (223,91 €) est quasiment identique à celui de la CdC des Pays de L'Aigle (221,19 €),
- les membres du Comité Syndical proposent d'interpeller le Président de Région sur ces différents points et de lui demander que le PETR puisse bénéficier de 4 € pour 1 € pour l'ensemble de ces 3 CdC afin de poursuivre la mise en œuvre de cette opération fédératrice et importante pour le PETR et son économie rurale locale. Les membres chargent le Président du PETR de rédiger un courrier à Hervé MORIN en ce sens.
- les membres du Comité Syndical souhaitent continuer à jouer la solidarité autour de cette opération d'aide au commerce et à l'artisanat, avec un fonds commun à l'échelle du PETR, quelle que soit la contrepartie apportée par la Région,

- les membres du Comité Syndical souhaitent que les CdC mobilisent 0,50 € / habitant / an pendant 3 ans (en 2023 / 2024 / 2025), afin de constituer une dotation annuelle sensiblement identique à celle de l'OCM actuelle.

DELIBERATION N° 2023 – 02 – 06
OBJET : RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DU PETR

Le Président demande au Directeur de diffuser et présenter le rapport d'activité 2022 du PETR. Après approbation, il sera adressé aux financeurs et aux partenaires, ainsi qu'aux communes du territoire, et mis en ligne sur le site Internet du PETR, www.p2ao.fr.

Le Président souhaite que le rapport soit envoyé dans les CdC, à destination des conseillers communautaires, et il remercie les agents du PETR pour le travail accompli.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'approuver le rapport d'activité 2022 du PETR.**

QUESTIONS DIVERSES

SCOT / Modification du SRADDET / Application du ZAN et des objectifs de réduction de la consommation d'espace

Monsieur le Président souhaite aborder le sujet du SCOT pour faire un point sur l'actualité de la modification du SRADDET et de l'application de la Loi Climat et Résilience.

La Région Normandie mène actuellement les travaux de modification du SRADDET jusqu'au mois d'avril prochain.

Les différents temps d'échanges et de concertation auxquels le PETR a participé ont permis de mesurer les différents enjeux autour de la question de la réduction de la consommation foncière et de la territorialisation des objectifs de cette réduction de consommation foncière.

En début d'année, le Président de Région a organisé une réunion d'échanges sur ce sujet à Alençon, et a questionné les EPCI par courrier pour recueillir leur avis sur l'échelle de territorialisation des objectifs de cette réduction de consommation foncière.

Le Président rappelle que le SCOT du P2AO a prévu une réduction de consommation foncière de – 60 % par an durant les années 2018 – 2038, et il propose que l'échelle de territorialisation des objectifs de réduction de consommation foncière soit celle du SCOT.

Monsieur Sébastien GOURDEL informe que les élus de la CdC des Vallées d'Auge et du Merlerault souhaitent que ce soit l'échelle du SCOT, et que ce point a été débattu en conférence des maires.

Monsieur Frédéric LEVEILLE fait part de la même position pour la CdC Argentan Intercom, et ce point sera débattu en Bureau communautaire.

Monsieur Jean SELLIER fait part de son souhait que ce soit l'échelle de la CdC en mettant en avant les travaux d'élaboration du PLUI en cours qui tiennent déjà compte des objectifs inscrits dans le SCOT.

Les membres échangent sur ces deux échelles possibles (échelle SCOT ou échelle CdC), mettant en évidence quelques désaccords et quelques incompréhensions par rapport à ce sujet et au format que prendra la territorialisation des objectifs dans le SRADDET.

Chaque CdC transmettra son avis à la Région avant le 15 février (date limite). Au final, c'est bien la Région qui décidera de l'échelle et de la façon dont le SRADDET mettra en avant la territorialisation des objectifs de réduction de consommation foncière.

En l'absence d'autres questions diverses, le Président clôt la séance à 19 h 45.